

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 décembre 2023

Présents : Didier Beaujouan, Jean-Christophe Cachard, Sylvie Nicolle, Nadine Haie, Emmanuelle Lebarbier, Catherine Cartry, Gilles Varon

Absences excusées : Patrick Carphore donnant pouvoir à Didier Beaujouan

Absences non excusées : Enola Causeur

Secrétaire de séance : Sylvie NICOLLE

Ouverture de séance : 19 h

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Intervention du SYVEDAC pour présentation de la nouvelle réglementation sur les biodéchets
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2023
- Renouvellement de la convention fourrière animale SPA
- Questions et informations diverses

1. **Désignation du secrétaire de séance** : S. Nicolle est nommée secrétaire de séance

2. **Intervention du SYVEDAC pour présentation de la nouvelle réglementation sur les biodéchets**

Mme Castela, chargée de mission pour la gestion des biodéchets au sein de NCPA, expose aux conseillers une présentation sur le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires.

Après un rappel de la Loi AGEC (Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) de février 2020, Mme Castela expose les enjeux du tri à la source des déchets alimentaire. Elle informe le conseil des différentes actions à venir : des composteurs en bois avec couvercle à 20 € sont disponibles pour les citoyens, des actions de sensibilisation seront programmées, un support de communication sera mis à disposition dans les communes. L'objectif de ces actions est de diminuer les ordures ménagères de 30 %.

3. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2023** :

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu.

4. **Renouvellement de la convention fourrière animale SPA** :

La convention expire au 31 décembre 2023. Cette convention permet aux gens qui trouvent des animaux d'aller les déposer à la SPA. Cette convention est valable pour 3 ans. Le conseil autorise le Maire à signer une nouvelle convention .

5. Informations et questions diverses :

- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 19 h.
- Il est signalé le manque d'entretien dans le chemin des eaux. M. le Maire a contacté les services en charge de ces interventions.
- La distribution des colis de Noël aura lieu à partir de 15 h 30 le vendredi 15 décembre 2023

Fin de la séance : 21 h 15

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.